L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNI
NO 31, RUE DE CHARTRES

CONDITIONS :
ABONNEMENT :

Douze piastres par an, pour la feuille, payable d'avance pour l'année ; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour l'année ; quiconque souscrira ne voudra plus faire payer à raison de douze piastres par mois, et cela, à partir de la Nouvelle-Orléans. Avant de renouveler un abonnement, les abonnés sont priés de payer leurs arrérages de leurs propres. Les abonnés qui non-seulement ne paient point leurs abonnements, mais qui refusent de prendre avis par écrit, sans remettre le terme de leur abonnement, sont responsables de leur abonnement.

ANNONCES : Une piastre par carré de vingt lignes, pour la première insertion, et conséquemment pour chaque insertion subséquente. Tout changement nécessitant dans l'annonce originale, devra compter comme une nouvelle insertion. Les carrés de DIX lignes ou moins.

ANNONCES pour l'année : Les annonces pour l'année (non compris les changements) ne seront pas prises au moins.

Les annonces du Commerce, Les Ventes de Terres, Les Ventes de Maisons, Les Ventes de Nègres, Les Ventes de Bétail, Les Ventes de Bateaux, Les Ventes de Bois, Les Ventes de Bois, Les Ventes de Bois